
Débat
d'Orientation
Budgétaire

2018

Table des matières

INTRODUCTION	3
a. Contexte national	3
b. Contexte local	3
Situation et orientations budgétaires de la ville de Gaillac	4
1 Les dépenses de fonctionnement.....	4
1.1 Les dépenses réelles de fonctionnement.....	4
1.2 Les recettes réelles de fonctionnement.....	8
2 Les dépenses réelles d'investissement.....	11
2.1 Les réalisations 2017	11
2.2 Les travaux programmés en 2018	12
2.3 Les recettes réelles d'investissement.....	13
3. Soldes intermédiaires de gestion	14
4. Endettement – gestion de la dette	15
5. Budgets annexes	17
5.1 Budget Location de locaux	17
5.2 Budget Lotissement.....	18
5.3 Budget EAU	19
5.4 Budget ASSAINISSEMENT	20

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2018

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Objectifs du DOB

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité ;
- Informer sur la situation financière.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT).

Le présent rapport traitera également des résultats du compte administratif 2017 de la ville.

INTRODUCTION

a. Contexte national

Le projet de loi de finances pour 2018 retrace les 1ères décisions budgétaires du nouveau quinquennat :

- Maintien de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) après 4 années de baisse et maintien de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) ;
- Augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) ;
- Dégrèvement progressif de la Taxe d'Habitation d'ici à 2020 reversé en totalité par l'Etat aux collectivités ;
- Coefficient de revalorisation prévisionnel des bases d'impositions directes (bases locatives) de 1,02 % (contre 0,4% en 2017)

b. Contexte local

L'année 2017 a été marquée notamment par le transfert de nouvelles compétences à la communauté d'agglomération de Gaillac-Graulhet avec notamment :

- le scolaire, le périscolaire et l'extra-scolaire ;
- la politique de la ville ;
- le contingent du SDIS ;
- l'aire des gens du voyage ;
- la mobilité ;
- la voirie d'intérêt communautaire.

Désormais nous connaissons le poids des charges transférées et le montant de l'attribution de compensation, négative faut-il le souligner pour notre commune.

L'année 2017, au niveau communal, a vu la concrétisation de projets majeurs tels que la finalisation des travaux d'aménagement du secteur de la gare ferroviaire, la mise en œuvre de la vidéoprotection, le lancement du skatepark à Pichery et plus de 500.000 € ont été investis sur nos routes.

Egalement, il convient de rappeler la réalisation du "Balcon" au sein de la salle de spectacle.

Enfin, cette année a été clôturée par le succès incontestable du Festival des lanternes et du marché de Noël malgré tous les obstacles rencontrés.

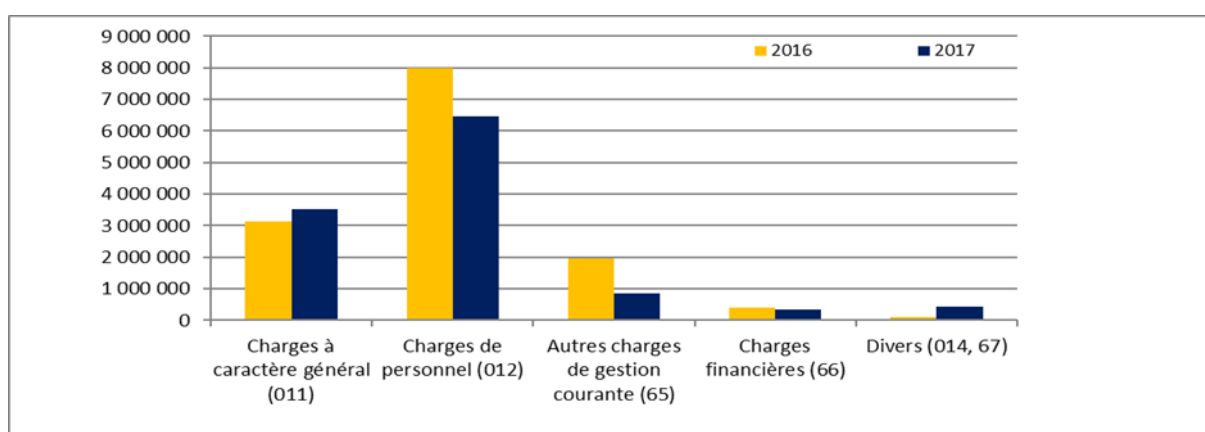
Situation et orientations budgétaires de la ville de Gaillac

1. Les dépenses de fonctionnement

1.1 Les dépenses réelles de fonctionnement

PERIODE 2013-2017

	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	Évolution 17/16	Moyenne annuelle 17/13
0.11 - charges à caractère général	3 372 470	3 463 573	3 519 310	3 118 925	3 526 288	13,06%	1,12%
0,12 - charges de personnel	7 083 604	7 490 613	7 746 064	7 999 842	6 472 844	-19,09%	-2,23%
65 - autres charges de gestion	2 038 719	2 078 648	2 065 661	1 970 797	858 252	-56,45%	-19,45%
014 - Atténuation de produits	0	6 781	6 506	10 170	308 246	2930,94%	
66 - charges financières	510 538	479 880	461 235	412 206	347 170	-15,78%	-9,19%
67 - charges exceptionnelles (réelles)	115 274	101 069	108 346	107 047	111 715	4,36%	-0,78%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCT.	13 120 605	13 620 564	13 907 123	13 618 987	11 624 514	-14,64%	-2,98%
Déduire travaux en régie (C/722)	403 327	379 310	400 691	404 773	369 365	-8,75%	-2,18%
Total DRF hors travaux régie	12 717 278	13 241 254	13 506 432	13 214 214	11 255 149	-14,83%	-3,01%



Globalement les dépenses réelles de fonctionnement sont en diminution de près de 15%.

Toutefois, il convient de procéder à un retraitement chapitre par chapitre afin d'extraire pour 2016, les dépenses en lien avec les compétences transférées en 2017 à la communauté d'agglomération Gaillac-

Graulhet, et pour l'exercice 2017, il faut en extraire les dépenses relatives au Festival des lanternes. Ainsi, la mesure des évolutions sera plus rationnelle et objective.

Dépenses de fonctionnement 2016 et 2017 retraitées

	2016	Montant des charges transférées	2016 retraité des charges transférées	2017	Charges Festival des Lanternes	2017 retraité	Évolution 17/16
011 - charges à caractère général	3 118 925	511 127	2 607 798	3 526 288	759 805	2 766 483	6,09%
012 - charges de personnel	7 999 842	1 741 042	6 258 800	6 472 844	6 134	6 466 710	3,32%
65 - autres charges de gestion	1 970 797	1 180 422	790 375	858 252	-	858 252	8,59%
014 - Atténuation de produits	10 170	-	10 170	308 246	-	-	
66 - charges financières	412 206	-	412 206	347 170	-	347 170	-15,78%
67 - charges exceptionnelles (réelles)	107 047	-	107 047	111 715	-	111 715	4,36%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCT.	13 618 987	3 432 591	10 186 396	11 624 514	765 939	10 550 329	3,57%

Ainsi, une fois les retraitements comptables opérés, on peut s'apercevoir que les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées dans leur ensemble puisqu'elles ne progressent que de 3,5%.

Chapitre 011 (charges à caractère général) : on remarque en 2017 une progression qui est induite en particulier par les animations consacrées en marge du Festival des lanternes et notamment par l'organisation du marché de Noël (25.000 €) mais également par la nécessité d'avoir eu recours à la location d'une balayeuse dans le cadre du nettoyage de la ville (46.000 €). Sans ces charges qui ne sont pas à proprement parlé structurelles, les charges à caractères général ne progressent que de 3% et ramènent en dessous de 3% la hausse des dépenses réelles de fonctionnement.

Pour 2018, l'objectif sera de maintenir la progression des charges à caractère général en dessous de 3%. Cet objectif fait abstraction des dépenses liées à l'édition 2017/2018 du Festival des lanternes ainsi que celles qui seront engagées dans le cadre de l'édition 2018/2019 pour lequel nous estimons le budget prévisionnel (à ce jour) à 450.000 €. Une partie de ces sommes seront insérée dans le budget principal par le biais d'une décision modificative dès le moment où les cofinanceurs se seront prononcés sur leur participation (édition 2018/2019).

Relevant de l'exposition du Musée d'art de Pékin, pour mémoire, lors du conseil municipal du 19 décembre 2017, le plan de financement prévisionnel a été adopté et prévoyait près de 200.000 € en dépenses de fonctionnement. Concernant cette manifestation, il y aura lieu de prendre en compte également les recettes attendues qui bien évidemment viendront atténuer la charge nette pour la ville de Gaillac.

Chapitre 012 (Charge de personnel) : l'évolution de ce chapitre comptable est négatif puisqu'elle est de -19 %. Néanmoins après retraitement des charges de personnel transférées à la communauté d'agglomération, l'évolution est maintenue à 3%, ce qui correspond à la variation mécanique de la masse salariale due au Glissement Vieillesse Technicité –GVT- (un GVT positif retrace l'incidence positive sur la masse salariale des avancements du personnel).

En 2017, le montant versé aux agents de la ville au titre du traitement indiciaire et du régime indemnitaire a été de 4.400.000 € pour 180 personnes employées en moyenne sur l'année.

Il est rappelé que le temps de travail appliqué et approuvé par le comité technique est de 1583 heures annuelles pour notre collectivité.

En 2018, la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire obligatoire devra être organisée : le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). Actuellement des arrêtés ministériels devant fixer des plafonds indemnitaires pour certains grades sont toujours en attente. Par conséquent, la mise en œuvre aujourd'hui du RIFSEEP au sein de la collectivité ne permettrait pas de couvrir toutes les filières et les grades. Nous sommes donc en attente de ces éléments.

Concernant ce changement de régime indemnitaire, il sera envisagé à euro constant pour les agents. Nous transposerons le régime existant au RIFSEEP et le montant des primes actuelles sera conservé par les agents. De fait, la masse salariale ne devrait pas être impactée outre mesure et ne devrait pas varier de plus de 5,5% (Glissement Vieillesse Technicité, recrutements, stagiairisations à prévoir pour des agents sous contrats de plusieurs années).

Chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) : à première lecture, les charges de gestion courantes affichent une diminution très forte puisqu'elles diminuent de 1.112.500 €. Toutefois, une fois le retraitement opéré au niveau des charges transférées à la communauté d'agglomération, leur progression est de 68.000 €. Pour mémoire, la composition des charges transférées (1,18 M€) est la suivante :

- 20.000 € au titre de la politique de ville ;
- 66.000 € pour l'aire d'accueil des gens du voyage ;
- 430.000 € dans le cadre des affaires scolaires, extra scolaires et périscolaires ;
- 664.200 € pour service départemental d'incendie et de secours.

Quant à l'augmentation de 68.000 €, elle est notamment le fait de la revalorisation de la dotation au centre communal d'action sociale de 65.000 €. En effet, le budget principal en 2017 a dû compenser le retard de versement du fonds de restructuration versé par l'agence régionale de santé pour le service d'aide à domicile.

En 2018, l'agence régionale de santé devrait verser cette somme de 65.000 € dans le courant du mois de septembre.

Pour autant, il s'avère que le budget communal devra tout de même poursuivre son soutien financier au CCAS au-delà des besoins structurels, puisqu'il a été condamné très récemment à s'acquitter de la somme de 46.000 € à l'URSSAF suite à un contrôle exercé en 2007.

Par conséquent, les crédits qui seront inscrits au chapitre 65 tiendront compte des éléments exposés précédemment.

Pour ce qui relève des subventions aux associations, la politique engagée en début de mandat sera poursuivie, l'enveloppe sera ainsi maintenue afin de permettre au tissu associatif local de contribuer aux actions d'intérêt général, l'animation et l'attractivité.

Le chapitre 65 ne devrait être stable en 2018 par rapport à l'exercice 2017.

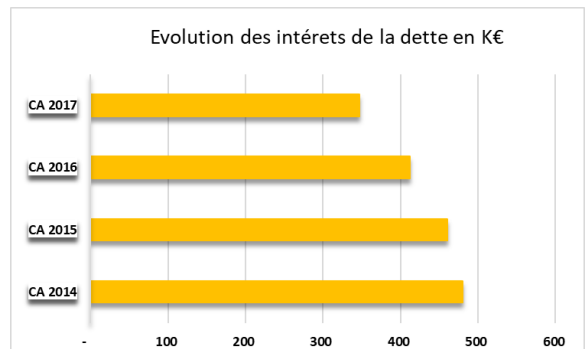
Chapitre 014 (Atténuation de charges) : le montant des dépenses était de 10.000 € en 2016. En 2017, il est de 308.000 € et correspond à l'attribution de compensation négative versée à la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet suite aux transferts de charges réalisés.

En 2018, les crédits inscrits en 2017 seront reconduits au même niveau.

Chapitre 66 (charges financières) : elles sont en net recul avec une baisse de 16% par rapport à 2017.

Depuis 2014, ce poste de dépense a diminué de 30% ce qui représente une économie cumulée de 130.000 €. Cette tendance est le fruit de la gestion mise en œuvre en début de mandat visant au désendettement et donc à l'allègement des charges financières de la ville.

En 2017, le montant des intérêts de la dette était de 337.000 €.



Pour 2018, ce montant sera de 280.000€, soit une nouvelle baisse de près de 20%.

Chapitre 67 (charges exceptionnelles) : entre 2016 et 2017 ce poste de dépenses reste stable malgré son caractère "exceptionnel". Pour mémoire, chaque année une somme de 100.000 € est prélevé sur le budget principal pour être affecté sur le budget annexe "Lotissement" afin d'apurer le déficit, qui au 1^{er} janvier 2017 était de 350.000 € (en 2014 il était de 600.000 €...).

Par conséquent, en 2018, nous serons donc amenés à devoir poursuivre l'apurement de ce déficit par l'inscription d'une somme de 50.000 €.

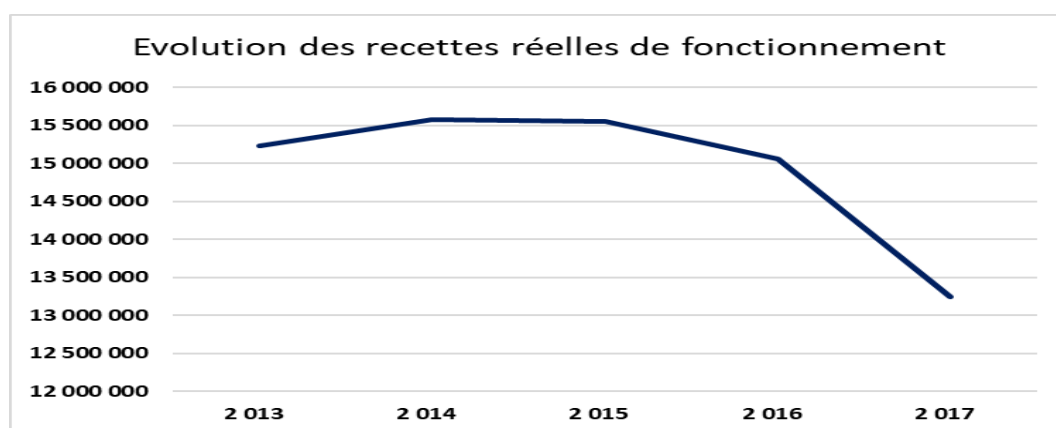
Au niveau de la section de fonctionnement, les dépenses pour 2018 seront donc sensiblement les mêmes que pour 2017 avec pour objectif constant la maîtrise et la bonne utilisation des deniers publics.

Toutefois, il est prévu de constituer une provision dans l'attente du dénouement des discussions avec les services fiscaux qui par courrier en date du 22 février 2017, nous informaient de l'assujettissement à l'impôt sur les sociétés pour l'excédent réalisé dans la cadre du Festival des lanternes. Il va de soi que nous envisageons d'avoir recours à un conseil un juridique afin d'étudier la contestation de ce rescrit.

Par ailleurs, cette provision englobera également la somme de 40.000 € puisque la commune a été condamnée en première instance à ce montant dans un contentieux avec le maître d'œuvre qui avait conduit l'opération de la construction de l'école de La Clavelle lors du précédent mandant. Une négociation transactionnelle va tenter d'être engagée par l'intermédiaire de notre conseil dans ce dossier.

1.2 Les recettes réelles de fonctionnement

	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	Évolution 17/16	Moyenne annuelle 17/13
70 - vente de produits	281 818	283 692	255 176	298 330	1 607 949	438,98%	54,55%
73 - impôts et taxes	11 335 932	11 623 608	11 779 756	11 491 229	8 307 292	-27,71%	-7,48%
<i>dont contributions directes (C/7311)</i>	6 756 362	6 919 328	7 070 787	7 094 221	6 994 459	-1,41%	0,87%
<i>dont autres produits fiscaux</i>	4 579 570	4 704 280	4 708 969	4 397 008	1 312 833	-70,14%	-26,83%
74 - dotations et participations	3 182 872	3 148 955	2 972 798	2 758 734	2 920 025	5,85%	-2,13%
<i>dont DGF</i>	2 431 161	2 394 544	2 139 633	1 908 727	1 962 697	2,83%	-5,21%
75 - autres produits	178 286	174 132	167 452	168 592	163 897	-2,78%	-2,08%
013 - atténuation de charges	218 371	259 327	325 507	313 626	147 228	-53,06%	-9,39%
76 - produits financiers	2 241	1 883	521	142	62 793	43968,33%	130,08%
77 - produits exceptionnels (réels)	524 916	205 880	58 526	181 841	275 263	51,38%	-14,90%
Déduire produits des cessions (C/775)	496 000	121 363	10 300	150 100	239 550	59,59%	-16,64%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCT.	15 228 436	15 576 114	15 549 436	15 062 393	13 244 896	-3,13%	-3,43%



Les recettes de fonctionnement sont en diminution constante depuis 2014. L'évolution des dotations de l'Etat en sont en partie à l'origine, néanmoins il convient de nuancer cette tendance. Une fois encore, les transferts de charges à la communauté d'agglomération ne sont pas sans incidence.

Ainsi, au même titre que pour les dépenses de fonctionnement, les transferts de charges opérés en 2017, ne permettent qu'une comparaison relative avec l'exercice 2016. Par conséquent, l'analyse par chapitre des recettes concernées s'attachera à en détailler l'évolution.

Chapitre 013 (Atténuations de charges) : les recettes de ce chapitre sont en baisse significative par rapport à 2016 puisqu'elles enregistrent une diminution de plus de 50%. Cette situation est la conséquence de la fin progressive des contrats aidés suite aux nouvelles orientations gouvernables instaurées au cours de l'exercice 2017.

En 2018, le dispositif des contrats aidés va être réformé et la participation de l'Etat sera réduite de 75% à 50%. Le nouveau dispositif appelé Parcours Emploi Compétence mettra l'accent sur l'insertion professionnelle. Par ailleurs, les employeurs potentiels seraient limités et le nombre de contrats plafonnés à 200.000 pour 2018 contre 320.000 en 2017. Les collectivités locales restent éligibles. A ce jour, il est difficile de pouvoir mesurer l'intérêt de se positionner sur ce type de contrat.

Chapitre 70 (Produits des services) : on peut noter une hausse très importante de cette ligne de recette entre 2016 et 2017 alors même que sur les exercices précédents, elle fluctuait entre 280.000 et 300.000 €.

En 2017, le produit des services se monte à 1.608.000 € et se décompose de la façon suivante :

- Compte 7062 (Redevances et droits des services à caractère culturel) : les recettes de la billetterie du Festival des Lanternes comptabilisées pour 568 000 € (somme effectivement encaissée au 31 décembre 2017) ;
- Compte 70846 (Mises à dispositions de personnel facturées au groupe à fiscalité propre (GFP) de rattachement) : ce compte centralise les remboursements par la communauté d'agglomération des frais du personnel mutualisé ou à temps partagé pour les compétences scolaire (480.000 €) et voirie d'intérêt communautaire notamment (187.000 €) ;
- Compte 70876 (Remboursements de frais par le GFP de rattachement) : remboursement par la communauté d'agglomération des dépenses non encore transférées et figurant encore sur le budget communal pour les compétences scolaire (62.000 €) et voirie d'intérêt communautaire (49.000 €).
- Les autres comptes du chapitre (concessions et redevances) cumulent à 262.690 € pour 2017 et se rapprochent donc des exercices antérieurs avec toutefois une tendance à la baisse.

En 2018, ce chapitre sera bâti sur les mêmes bases du réalisé 2017 à l'exception du compte 7062 (Redevances et droits des services à caractère culturel) dans la mesure où ce dernier intégrera le solde des recettes du Festival des lanternes perçu durant le mois de janvier 2018

Chapitre 73 (Impôts et taxes) : les recettes issues des impôts et taxes notamment est en net recul avec une baisse de 3.184.000 € (- 28%). Cette évolution était prévisible et fait suite en particulier à la suppression de l'attribution de compensation positive que reversait la communauté de communes auparavant à la ville (3.172.000 € en 2016).

Principales variations à retenir pour 2017 au niveau du chapitre 73 :

- Compte 73111 (taxes foncières et d'habitation) : le produit est en baisse de 186.000 € suite la réduction des taux d'imposition des trois taxes (taxe foncière, taxe sur le foncier non bâti, taxe d'habitation) décidé l'année dernière au moment du vote budget afin de prendre en compte notamment le poids des charges transférées à la communauté d'agglomération.
- Compte 7321 (Attribution de compensation) : la recette n'existe plus en 2017 suite aux transferts de compétences effectués au profit de la communauté d'agglomération
- Compte 7381 (Taxe additionnelle aux droits de mutation) : il faut souligner une forte progression par rapport à 2016 (+ 118.000 €) soit + 28 %. Ce constat permet de mesurer que les transactions immobilières sont en nette augmentation sur la commune, ce qui est corolaire à la croissance démographique que notre commune connaît d'année en année. Gaillac est une ville devenue attractive.

En 2018, les taux de la fiscalité locale directe resteront inchangés conformément à nos engagements de campagne. La revalorisation des bases, estimée entre 1,02% et 1,24% laisse entrevoir une légère amélioration des rentrées fiscales. En ces temps de budgets contraints, suite aux baisses des dotations

de l'Etat au cours des dernières années, la facilité serait d'utiliser le levier fiscal. Néanmoins, nous avons opté pour la mise en place d'une politique d'attractivité qui impactera à terme les rentrées fiscales (taxe additionnelle aux droits de mutation notamment), mais également sur l'organisation de manifestations telles que le Festival des lanternes dont les excédents seront employés à maintenir et accentuer notre dynamisme en matière d'investissement.

	2013	2014	2015	2016	2017	Évolution 17/16	Moyenne annuelle 17/13
Bases							
Taxe d'habitation	18 502 351	18 617 524	19 667 979	19 317 948	19 705 032	2,00%	1,59%
Foncier bâti	14 878 798	15 258 271	15 798 352	16 011 602	16 201 495	1,19%	2,15%
Foncier non bâti	200 704	201 433	203 136	204 021	204 596	0,28%	0,48%
Taux (en %)							
Taxe d'habitation	12,77	12,77	12,77	12,77	11,98	-6,19%	-1,58%
Foncier bâti	27,87	27,87	27,32	27,32	26,93	-1,43%	-0,85%
Foncier non bâti	112,28	112,28	112,28	112,28	105,33	-6,19%	-1,58%

Chapitre 74 (dotations et participations) : l'exercice 2017 a vu la poursuite de la baisse de la dotation global de fonctionnement de base de 86.000 €, toutefois compensée par la progression de la dotation de solidarité urbaine et la dotation nationale de péréquation (+ 140.000 € au total).

Pour 2018, le budget principal sera étayé sur la base des dotations reçues en 2017.

Pour ce qui relève des **autres participations de l'Etat et des autres organismes**; il est à retenir que le fonds d'amorçage pour les rythmes scolaires et que la participation de la caisse d'allocations familiales au titre de l'accueil de loisirs associé à l'école (ALAE) et du Contrat Enfance Jeunesse ont été transférés à la communauté d'agglomération de Gaillac-Graulhet.

Au **compte 7488 (autres attributions et participations)** figurent une partie des recettes issues des partenariats financiers conclus dans le cadre du Festival des lanternes (271.000 €). Il convient de souligner que certains partenaires ont procédé au versement de leur soutien sur les mois de janvier et février 2018.

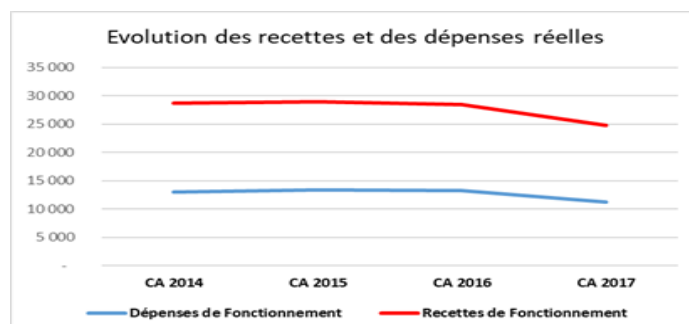
En opérant au retraitement des partenariats financiers obtenus sur le Festival des lanternes, le chapitre 74 serait en diminution de plus de 109.000 € par rapport à 2016 (soit – 4%).

Pour ce qui relève du **chapitre 75 (autres produits de gestion courante)**, les recettes varient à la marge de 5.000 € sur un montant total de 164.000 €.

Chapitre 76 (produits financiers) : la somme reçue correspond au remboursement par la Communauté d'agglomération des intérêts des emprunts transférés dans le cadre de la compétence scolaire.

En 2018, il ne devrait pas y avoir de mouvement sur ce chapitre.

Enfin, relevant du **Chapitre 77 (produits exceptionnels)**, les 239.550 € proviennent de diverses cessions d'immobilisations notamment deux appartements Côte du Tarn (100.000€) et une maison de ville pour 67.000€. Mais également de la cession des parts sociales de la Société Publique Locale "d'un point à l'autre" au conseil départemental du Tarn pour un montant 77.750 €.



Globalement, depuis 2014 la courbe des dépenses de fonctionnement reste parallèle à celle des recettes. Entre 2016 et 2017, les écarts sont maintenus ce qui laisse supposer que le transfert de charges à la communauté d'agglomération est assez bien équilibré. Toutefois, nous devons rester vigilant sur les exercices à venir et veiller à ce que l'évolution des dépenses soit proportionnelle à celle des recettes.

2. Les dépenses réelles d'investissement

2.1 Les réalisations 2017

En 2017, les dépenses réelles d'investissement se montent 3.211.000 € (hors remboursement du capital de la dette et subventions d'équipement). Cette somme a permis de nombreuses réalisations afin notamment d'améliorer le quotidien et le cadre de vie de nos administrés ainsi que de préserver notre patrimoine, notamment :

Pour ce qui relève de la vie quotidienne :

- 530 000 € consacrés à l'entretien et à la réfection de la voirie communale et réseaux divers, dont :
 - Rues du Mercat et de l'Anguille : 26 000 € ;
 - Chemin des Camélias (busage et réfection) : 125 000 € ;
 - Secteur Chalet, Sources, Pouille : 25 000 € ;
 - Divers entretiens point à temps : 86 000 € ;
 - Trottoirs liaison Avenue Charles de Gaulle – Camus : 33 000 € ;
 - Pluvial déchetterie : 84 000 € ;
 - Signalisation verticale et horizontale : 25 000 € ;
 - Eclairage public et dissimulation réseaux électriques et téléphoniques : 72 000 € ;
- L'aire de jeu du Parc Foucaud : 135 000 € ;
- L'aménagement du jardin de Pichery et de la boîte à livre ;
- Création de l'espace social Simplicité ;
- L'aménagement du 1^{er} étage du 80 place d'Hautpoul : 235 000 € ;
- La fin des travaux de la gare ferroviaire : 47 000 € ;
- La mise en place du dispositif de vidéo protection (première tranche) : 298 000 € ;
- L'acquisition de matériels pour les services :
 - Matériel informatique : 40 000 € ;
 - Matériel services techniques : 35 000 € ;

- Acquisitions foncières : 129 000 € (dont achat terrain Les Fourières 122 000 €) ;

Sport et loisirs

- Travaux sur les piscines : 53 000 € ;
- Le lancement du skatepark ;

Culture et patrimoine

- La création de la salle de spectacle "Le balcon" : 142 000 € ;
- Les travaux d'entretien de l'abbatiale : 507 000 € ;
- Les réserves des musées : 308 000 € ;
- Les travaux de réfection au sein du parc Foucaud : 45 000 € ;
- L'étude pour la réalisation de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine : 34 000 €.

2.2 Les travaux programmés en 2018

Comme annoncé, nous mettrons en œuvre les Initiatives Citoyennes afin de répondre aux demandes relevant de l'amélioration de la vie quotidienne.

Le plan route qui sera proposé sera plus ambitieux encore que celui de 2017 avec en particulier la réfection de toute la rue Denfert Rochereau axe de circulation très fréquenté et en mauvais état. Des interventions sont également planifiées dans les secteurs périurbains et ruraux où notre réseau nécessite des travaux de maintien afin d'assurer la sécurité des automobilistes et la qualité des déplacements, notamment :

- Impasse de Roumagnac ;
- Chemin du Fanal ;
- Impasse de Commanderie ;
- Rue des Chalets ;
- Hameau de LABORIE ;
- Chemin des Perdix ;
- Chemin de Rouzies et Chemin de Rousseles ;
- Chemin du Mas d'Oustry ;
- Hameau de Candastre.

Toujours au chapitre de la vie quotidienne, le budget 2018 prévoira des crédits pour la pose d'éclairages solaires dans les zones qui seront recensées dans le cadre des initiatives citoyennes, le dossier de rénovation du quartier Lentajou fera également l'objet d'une attention particulière.

Le projet des jardins partagés verra le jour dans le courant du dernier trimestre de l'année. Les premiers éléments définissant les besoins à mettre en œuvre ont été définis. Ce projet sera réalisé sur les terrains limitrophes à la structure CESURE et sera par la même occasion un moyen de faire participer les résidents à cette démarche.

Suite à des contacts réguliers avec la direction de CESURE et à sa demande, il est possible que nous soyons amenés à étudier la vente de la structure d'hébergement. En effet, CESURE souhaiterait devenir propriétaire notamment pour lui permettre une meilleure gestion du site, de pouvoir s'adapter à la mise aux normes régulièrement demandée et effectuer des travaux sans devoir être dépendant de leur réalisation par la ville.

Nous poursuivrons la révision du PLU en vue de sa mise en œuvre dans le courant de l'exercice à venir.

La vidéoprotection entrera dans sa deuxième tranche avec le déploiement du dispositif sur l'avenue Saint-Exupéry, Saint-Jean, Rives Thomas et parking du Cinéma.

En matière de sport et loisirs, une étude va être engagée en vue de la construction d'une piste d'athlétisme. Cette étude permettra d'entrevoir les opportunités et la pertinence tant au niveau du dimensionnement nécessaire à l'installation, du site à retenir, qu'au niveau du montant financier à prévoir en fonction des options qui pourraient retenues en termes de normes notamment.

Des travaux devront être également engagés sur les vestiaires du stade de rugby de Longueville.

Relevant de la culture et du patrimoine, les travaux sur l'abbatiale Saint-Michel seront poursuivis et le musée des beaux-arts du parc Foucaud fera l'objet de quelques travaux, au niveau de l'aménagement intérieur, de la climatisation et des courants forts et faibles notamment. L'exposition des œuvres du musée d'art de Pékin se tiendra à partir du mois de juillet prochain au sein du musée, il va de soi que nous devons mettre tout en œuvre pour recevoir dignement et en toute sécurité les pièces prestigieuses qui nous seront prêtées.

Enfin, l'opportunité d'acquérir une partie des locaux d'Alphacan sera inscrite au budget 2018. Ce site permettrait en particulier de déplacer en ville les services du centre technique municipal à ce jour isolés. De même, les 600m² de bureaux offre la possibilité de réfléchir au regroupement de tous les services ayant trait aux services techniques (dont l'urbanisme). Cette hypothèse fera l'objet d'un examen approfondi afin d'en vérifier l'opportunité et les coûts induits.

La partie non utilisée pourra faire l'objet de locations et par la même occasion donc de rentrées financières supplémentaires.

L'ensemble de ces investissements seront réalisés dans le cadre des objectifs fixés notamment en matière d'endettement (point n°4 du présent rapport) et sans recours à la revalorisation des taux de la fiscalité directe.

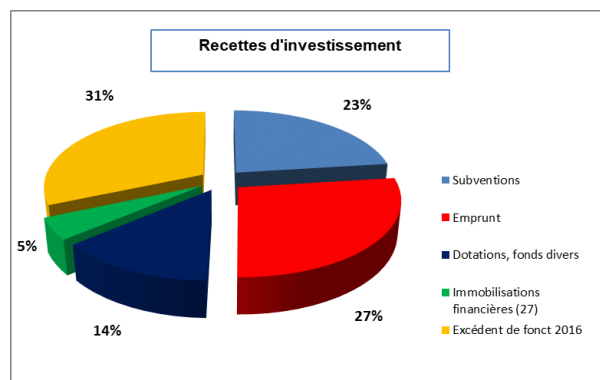
Comme pour chacune des opérations que nous conduisons, nous veillerons à mobiliser toutes les ressources extérieures en matière de subvention afin de réduire la part d'autofinancement de la collectivité.

2.3 Les recettes réelles d'investissement

Le total des recettes réelles d'investissement pour l'exercice 2017 est de 4.395.000 €.

Il convient de souligner que 54 % des recettes proviennent directement de l'autofinancement et des subventions que nous recherchons systématiquement afin de limiter le recours au levier fiscal et à l'emprunt.

Le montant des dotations, dont le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (448.500 €), est de 596.000 €.



Dans le cadre des travaux 2018, nous nous attacherons à poursuivre cette dynamique de cofinancement.

Il sera procédé au recours à l'emprunt dans les limites fixées au point 4 du présent rapport.

3. Soldes intermédiaires de gestion

Le compte administratif du budget principal 2017 affiche un excédent global de clôture de 970.254,06 €.

La section de fonctionnement dégage un excédent de 1.510.301,89 €, la section d'investissement affiche un déficit de 540.047,83 €.

Evolution des soldes intermédiaires de gestions sur la période 2014-2017

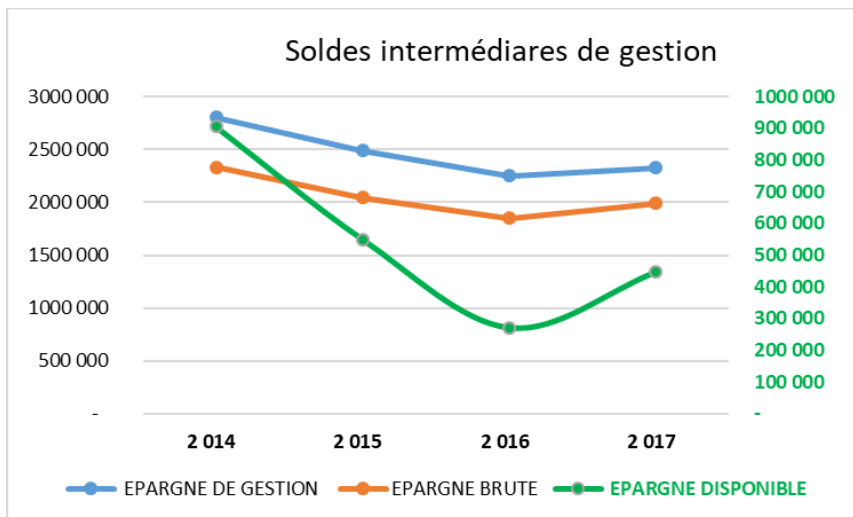
- La constitution de l'autofinancement :

Années	2 014	2 015	2 016	2 017	Évolution 17/16
recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)	15 576 114	15 549 436	15 062 393	13 244 896	-12,07%
dépenses réelles de fonctionnement (Hors intérêts et travaux en régie)	12 772 385	13 060 448	12 813 256	10 918 067	-14,79%
épargne de gestion	2 803 729	2 488 987	2 249 137	2 326 828	3,45%
Frais financiers	468 869	445 983	400 958	337 082	-15,93%
épargne brute	2 334 860	2 043 004	1 848 179	1 989 746	7,66%
remboursement de capital	1 429 875	1 493 654	1 577 196	1 542 525	-2,20%
épargne disponible	904 985	549 350	270 983	447 222	65,04%

Après deux années consécutives à la baisse, l'épargne de gestion connaît en 2017 une amélioration de 3% par rapport à 2016.

Au niveau de l'épargne brute ou capacité d'autofinancement brute (épargne de gestion – les intérêts de la dette), la progression entre 2016 et 2017 est de 7,66%.

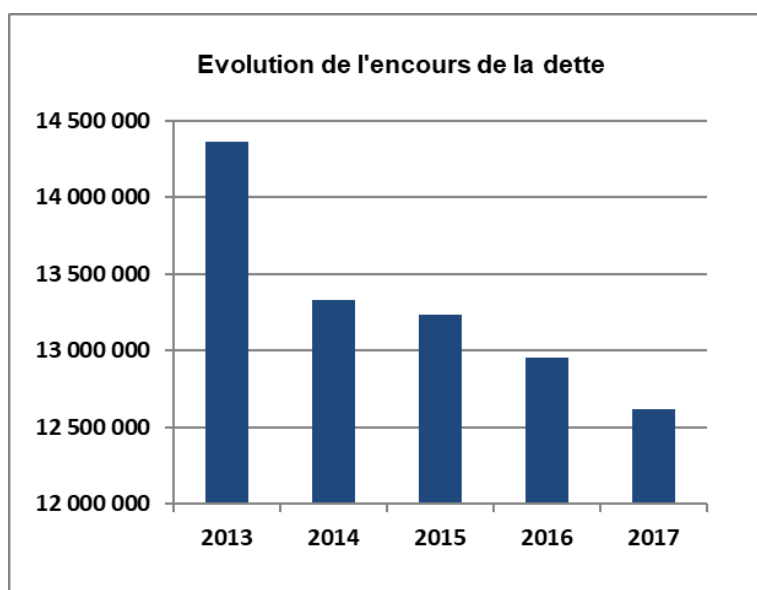
Pour ce qui relève de l'épargne disponible, la progression en 2017 est de plus de 177.000 € (+65%). Elle est le résultat des efforts réalisés sur la maîtrise des dépenses et de la politique de désendettement menée depuis 2014.



4. Endettement – gestion de la dette

Depuis 2014 notre volonté a été de mettre en œuvre une politique de désendettement de la commune afin de retrouver des marges de manœuvre au niveau de la section de fonctionnement en allégeant notamment le poids des intérêts de la dette.

Ainsi le stock de dette est passé de 14.358 411 € à 12.615.192 € entre 2013 et 2017, soit une baisse de 12,14% et de 1.743.219 € en valeur.



- **Capacité de désendettement** : ce ratio, qui rapporte l'épargne brute au stock de dette permet d'identifier en nombre d'année d'épargne brute l'endettement de la collectivité locale. Il permet de répondre à la question suivante : en combien d'années une collectivité pourrait-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut ?

A ce jour notre capacité de désendettement est de 6,3 ans ce qui correspond à une bonne situation puisque la zone d'alerte se situe entre 11 et 12 ans.

- **La dette par habitant** : elle est de 820 €, nous nous situons donc bien en de ça de la moyenne nationale pour la même strate de communes puisque cette dernière est à plus de 900 €.

Pour 2018, nous poursuivrons notre stratégie financière quant au financement des travaux d'investissement par le recours à l'emprunt. Nous veillerons à maintenir le stock de dette au niveau actuel et à ne pas augmenter notre annuité de dette.

Toutefois, si la possibilité de pouvoir acheter les anciens locaux d'Alphacan, situés en périphérie immédiate du centre-ville se confirmait, nous souscririons alors un emprunt spécifique en complément de l'emprunt destiné à financer une partie de travaux à réaliser.

Le compte administratif 2017 dégage donc un excédent de 970.000 €, qui est supérieur de plus de 200.000 € par rapport à l'excédent de 2016 (745.700 €).

Cette évolution est positive alors même que nous avons intensifié notre politique d'attractivité et maintenu notre dynamisme en matière d'investissement avec 2,84 M€ de travaux réalisés aux travers de différentes opérations (contre 2,67M € en 2016).

Notre épargne disponible se redresse, le stock de dette a également été réduit et notre capacité de désendettement est de 6 ans.

Au cours de l'année 2018, nous nous attacherons à veiller à maintenir ces orientations sans pour autant renoncer à mettre en œuvre notre politique qui se veut ambitieuse et structurante pour notre ville.

5. Budgets annexes

5.1 Budget Location de locaux

Pour mémoire, ce budget rassemble les différentes locations mobilières ou sites mises en œuvre par la commune :

- Gendarmerie ;
- Maison commune emploi formation ;
- Logements sociaux des 7 Fontaines ;
- Logements sociaux Port Fabry ;
- CESURE ;
- Le camping.

CA 2017	Résultats de l'exercice	Résultats cumulés	<i>Pour mémoire Résultats 2016</i>
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	321 678,09	321 678,09	372 862,79
Recettes	548 824,67	548 824,67	567 614,64
Excédent	227 146,58	227 146,58	194 751,85
INVESTISSEMENT			
Dépenses	325 241,43	325 241,43	2 010 830,97
Déficit reporté		1 095 756,91	1 040 608,94
Total cumulé		1 420 998,34	3 051 439,91
Recettes	209 330,35	209 330,35	1 955 683,00
Résultat	-115 911,08	-1 211 667,99	-1 095 756,91
RESULTAT GLOBAL	111 235,50	-984 521,41	-901 005,06

La situation de ce budget annexe est largement déficitaire puisqu'en 2016 il affichait un déficit de 901.000 €. La difficulté est structurelle puisque le calibrage initial ne permet pas l'équilibre. Le remboursement de l'annuité de dette n'est pas couverte par les recettes.

En 2017, déficit est de 984.521 €.

Pour 2018, nous nous attacherons à endiguer la tendance déficitaire de ce budget annexe.

5.2 Budget Lotissement

CA 2017	Résultats de l'exercice	Résultats cumulés	<i>Pour mémoire Résultats 2016</i>
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	102 621,23	102 621,23	103 033,92
Déficit reporté		106 847,78	103 813,86
Total cumulé		209 469,01	206 847,78
Recettes	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Résultat	-2 621,23	-109 469,01	-106 847,78
INVESTISSEMENT			
Dépenses	11 992,17	11 992,17	11 415,68
Déficit reporté		243 657,01	332 241,33
Total cumulé		255 649,18	343 657,01
Recettes	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Résultat	88 007,83	-155 649,18	-243 657,01
RESULTAT GLOBAL	85 386,60	-265 118,19	-350 504,79

5.3 Budget EAU

	Résultats de l'exercice	Résultats cumulés	<i>Pour mémoire Résultats 2016</i>
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	194 355,41	194 355,41	211 460,38
Recettes	329 613,75	329 613,75	333 209,56
Excédent reporté		84 432,24	63 199,95
Total cumulé		414 045,99	396 409,51
Résultat	135 258,34	219 690,58	184 949,13
INVESTISSEMENT			
Dépenses	138 479,36	138 479,36	122 338,18
Déficit reporté			38 196,23
Total cumulé		138 479,36	160 534,41
Recettes	273 220,28	273 220,28	257 602,02
Excédent reporté		97 067,61	
Total cumulé		370 287,89	257 602,02
Résultat	134 740,92	231 808,53	97 067,61
RESULTAT GLOBAL	269 999,26	451 499,11	282 016,74

Réalisations 2017

- 33 000 € : maillage SIAEP du Gaillacois, 1^{ère} partie conduite AEP Eugénie de Guérin, branchements AEP secteur Gare et Place du Griffoul ;
- Dépenses engagées : 373 000 € (suite conduite AEP Eugénie de Guérin, rue Charles Escot, Chemin des Mésanges, secteur Pouille/Les Sources).

5.4 Budget ASSAINISSEMENT

CA 2017	Résultats de l'exercice	Résultats cumulés	<i>Pour mémoire Résultats 2016</i>
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	489 939,53	489 939,53	509 135,37
Déficit reporté			
Total cumulé		489 939,53	509 135,37
Recettes	630 937,33	630 937,33	608 847,58
Excédent reporté		37 084,73	83 956,95
Total cumulé		668 022,06	692 804,53
Résultat	140 997,80	178 082,53	183 669,16
INVESTISSEMENT			
Dépenses	361 759,29	361 759,29	385 447,01
Déficit reporté		71 600,99	50 854,02
Total cumulé		433 360,28	436 301,03
Recettes	496 952,16	496 952,16	364 700,04
Excédent reporté			
Total cumulé		496 952,16	364 700,04
Résultat	135 192,87	63 591,88	-71 600,99
RESULTAT GLOBAL	276 190,67	241 674,41	112 068,17

Réalisations 2017 :

- 84 500 € (chemin du Poujoular, branchement Longueville)
- Dépenses engagées: 204 000 € (assainissement Aubaresse)